

VOUS AVEZ UN PROJET LIÉ À L'INCLUSION NUMÉRIQUE ?



LA CPAM DE LA SAVOIE LANCE UN APPEL À PROJET

Dans le cadre de leurs relations avec les administrations, les usagers des services publics sont aujourd'hui de plus en plus invités à réaliser leurs démarches en ligne.

L'ensemble des services publics, dont l'Assurance Maladie, a développé des services en ligne **permettant de simplifier et de rendre plus accessibles les informations administratives**, la consultation du dossier personnel ou encore la réalisation de démarches.

Source de simplification et de modernisation, la dématérialisation des échanges représente également **un levier pour améliorer l'accès aux droits.**

Toutefois, cette transformation numérique peut être source de difficultés, pour ceux qui en sont les plus éloignés.

Ainsi, **13 millions de Français** se disent aujourd'hui en difficulté avec le numérique. La moitié d'entre eux ne se connecte jamais à internet. L'autre moitié, si elle se connecte, reste mal à l'aise au point de ne jamais réaliser de démarche administrative en ligne.

Compte tenu de la dématérialisation croissante des échanges, **l'inclusion numérique constitue donc un enjeu majeur** pour lever les freins à l'utilisation des services administratifs, et par incidence avoir recours aux prestations.

Soucieuse de favoriser l'accès pour tous aux services en ligne de l'Assurance Maladie, **la CPAM de la Savoie lance un appel à projets** pour soutenir les structures locales favorisant l'inclusion numérique des usagers.

Quelles sont les conditions ?

Cet appel à projets s'adresse aux structures poursuivant un but d'intérêt général et non lucratif implantées sur le territoire savoyard.

→ Les projets présentés devront répondre aux critères suivants :

- **Proposer des ateliers d'accompagnement** pour les usagers éloignés du numérique afin de faciliter leur accès aux démarches administratives en ligne ;
 - Intégrer impérativement **une offre sur les services en ligne de l'Assurance Maladie** (compte ameli, Dossier Médical Partagé, annuaire santé ameli...) ;
 - **Promouvoir les services en ligne** favorisant plus généralement l'accès aux droits et à la santé (mesdroits sociaux, manger-bouger, tabac-info-services, France Connect...);
 - **Permettre aux usagers de gagner en autonomie**, en favorisant l'apprentissage sur les smartphones, tablettes, ordinateurs... ou en mettant à disposition du matériel pour les publics ne disposant pas d'accès à internet ou du matériel nécessaire.
- Les projets développés dans des zones rurales ou des quartiers prioritaires sont encouragés.

→ Le financement pourra porter sur :

- **les moyens matériels et humains** nécessaires à l'élaboration du projet ;
- **la réalisation d'ateliers d'accompagnements individuels ou collectifs** (logistique, ingénierie de projets, temps d'animation...).

Une aide pour l'achat d'équipements pour la structure permettant d'accueillir et d'accompagner les personnes en difficulté avec le numérique pourra être intégrée dans le dossier de candidature.

→ La CPAM s'engage à mettre à disposition des porteurs de projet retenus :

- **une formation préalable** sur les services en ligne de l'Assurance Maladie ;
- **tout support ou tutoriel** facilitant la réalisation de la formation.



Modalités de participation

Les candidatures sont attendues d'ici au **lundi 30 novembre 2020**, en retournant le dossier de candidature par voie dématérialisée à l'adresse mail :

subvention-cpam73@assurance-maladie.fr

→ Sélection des projets :

• A la suite du dépôt des candidatures, **les dossiers seront présentés en décembre 2020** à la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui évaluera le contenu, les modalités de réalisation, le caractère innovant des projets et leur portée.

→ Attribution des subventions :

• Les projets retenus bénéficieront d'un financement pour **une mise en œuvre sur l'année 2021**.

La subvention attribuée sera affectée **au financement du projet** et ne pourra couvrir des frais de fonctionnement structurel ou d'investissement de l'association.

Un budget global **de 20.000€** sera alloué dans le cadre de cet appel.



Cet appel s'inscrit dans les orientations stratégiques en faveur de l'inclusion numérique portées dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, copiloté par le Conseil Départemental et la Préfecture.

Pour tout renseignement : **subvention-cpam73@assurance-maladie.fr**

